



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Label « Greenfin »

Question écrite n° 45356

### Texte de la question

M. Philippe Gosselin appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur la création du nouveau label « Greenfin ». Créé en mars 2022, ce label s'adresse aux acteurs financiers et garantit que les produits financiers auxquels il est attribué contribuent effectivement au financement de la transition énergétique et écologique et donc à la protection du climat. Or ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire. Une fois de plus, le nucléaire, énergie durable et non émettrice de gaz à effet de serre, est assimilé aux énergies carbonées, contre toute logique. C'est aussi en totale contradiction avec la nouvelle politique énergétique définie par le Président de la République à la fin de l'année 2021, en particulier la construction de nouveaux EPR. Il lui demande donc la suspension au moins à titre provisoire de ce label dans l'attente d'une rédaction incluant le nucléaire, en conformité avec les orientations du Président et du Gouvernement et même désormais de l'Union européenne.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Gosselin](#)

**Circonscription :** Manche (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45356

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** [Transition écologique](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 avril 2022](#), page 2636

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)